

## AGROALIMENTAIRE : la châtaigne des Cévennes reconnue Appellation d'origine protégée

La Châtaigne des Cévennes, production emblématique des châtaigneraies cévenoles, a été officiellement reconnue le 16 janvier Appellation d'origine protégée (AOP) par la Commission européenne. Ce label lui garantit une protection à l'échelle européenne. La culture de la châtaigne représente plus de 70 opérateurs, arboriculteurs et ateliers de transformation. Sa production est estimée à 120 tonnes en 2022.